COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR MARDI 20 NOVEMBRE 2018 À 20H

Présents :
Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancois) ; **Hubert WELTER** (Secrétaire OMS) ; **Jean-Emmanuel FRONTERA** (Trésorier OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives – Responsable commission subventions de fonctionnement) ; **Bruno SOULET** (Membre ; responsable CMS) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal - Vélo club blancois) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Gaëlle COROLLER** (Ass. Jeanne d'Arc) ; **Rémi LOISEAU** (Cie Le Blanc Archer) ; **Claudine CAUMON et Michel BOUTIN** (Fitness Form) ; **Nathalie CORBEAU** et **Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc / A.S. Collège Sainte Anne) ; **Pauline MARTIN** (Canoë-kayak club Le blanc) ; **Marie-Pierre CHABOT et Didier TRICOCHE** (Amis cyclos blancois) ; **Danièle BUSZ** (Boule Sportive Blancoise) ; **Stéphanie RIBOTON** (Ecole française de parachutisme Le Blanc) ; **Coralie ROBILLARD** (Principale Adjointe Collège les Ménigouttes) ; **Vincent VALET** (Club de plongée du Blanc) ; **Lionel CARTIER** (Ass. 42km195) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins / Centre culturel Le Blanc) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque blancoise) ; **Alain MOULENE** (Vélo club blancois section VTT) ; **Jacky FAURE** (Ass. de gestion de la Base de plein air) ; **Alain PERREARD** (Conseiller municipal - Commission sport / Brenne savates) ; **Alain CORDE** (Ass. du Golf des Rosiers) ; **Céline NIQUEUX** (Ass. blancoise de horse-ball) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancois) ; **Bernard HOFFMANN** (Tir sportif blancois) ; **Philippe BOUCHERON** (Volant blancois) ; **Jérôme PERRIN et Nathalie TETE** (USB Football) ; **Dominique ANTOMARCHI** (Tennis Club Blancois) ; **Jérémy DESSENON** (Club d'escalade de la région blancoise) ; **Cyrille BAPTISTE** (A.S. Lycée Pasteur / Le Blanc Athlétisme) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de Table Brenne Le Blanc) ; **Mrs CAMARD et DEVAUX** (Billard club blancois) ; **Carole BODIN** (Responsable commission aide à la formation diplômante) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancois) ; **Daniel FRIQUET** (Judo club blancois) ; **Jean-François GRANGENEUVE** (Service Municipal) ; **Brigitte BISSON** (Correspondante Nouvelle République) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative) et **Aurélie CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc, Conseillère régionale) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal/Commission sports) ; **Collège Sainte Anne** représenté par Mme CORBEAU ; **Ecole Française de Parachutisme Le Blanc** représentée par Stéphanie RIBOTON.

Absents : A.A.P.P.M.A. Le Nénuphar ; Aïkido Dojo Le Blanc ; Association équestre l'Epineau Le Blanc ; Association Lycée Pasteur au Galop ; ASSG Basketball ; CAR.G.A.C. Rando ; Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie ; Rallye Team Blancois ; Roller Club Blancois ; Rugby club blancois ; Claude GOUDIN (Commission remise des récompenses) ; Frédérique VRIGNAT (Conseillère municipale - Commission sport) ; Martial MILLIN (Commission subventions de fonctionnement).

I/ Appel des clubs

Robert VIEILLERIBIERE, vice-président de l'OMS, procède à l'appel des clubs.
Certaines associations ont changé de présidence :

- Amis Cyclos Blancois : Marie-Pierre CHABOT
- Association Blancoise de Horse-Ball : Carlos RIBEIRO
- Ecole Française de Parachutisme Le Blanc : Marc FEYDEAU
- Fitness Form : Michel BOUTIN
- Tennis Club Blancois : Dominique ANTOMARCHI.

Club des Dauphins : Nouvelle activité ouverte à toutes et à tous : l'aquabike (vélos dans l'eau). Le club s'est équipé de 10 vélos. Cette discipline, dispensée en musique par un entraîneur, est très physique (jambes et cardio).

Office Municipal des Sports Le Blanc

Le Blanc Athlétisme : Cyrille BAPTISTE, président, annonce que la course des 2 viaducs aura lieu le dimanche 9 décembre prochain à 10h (venir un peu avant pour effectuer son inscription). Il invite tous ceux qui le souhaitent à participer à la reconnaissance du parcours le dimanche 25 novembre (RDV à 10h au stade des Ménigouttes).

Didier CIRET (maire-adjoint chargé des sports) et Georges MARTINO (conseiller municipal), M. PERREARD (conseiller municipal, membre commission sport) et Brigitte BISSON (correspondante de la Nouvelle République) sont remerciés pour leur présence à ce comité directeur.

II/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 30 mai 2018

Rappel : Les comptes-rendus (comité directeur et assemblée générale) sont publiés sur le site internet de l'OMS.
Contre : 0 ; Abstention : 0.
Le compte-rendu est approuvé et adopté à l'unanimité.

III/ Saison sportive 2018-2019

1- Commissions

a- Installations Sportives

Philippe PASQUIERS est le responsable de la répartition des installations sportives municipales.
- *Protections futsall au gymnase des Ménigouttes :*
Didier CIRET annonce qu'il fera un courrier à l'attention du collège des Ménigouttes autorisant la mise en place des protections pour la pratique du futsall au gymnase des Ménigouttes pour la classe foot uniquement.
Cyrille BAPTISTE, représentant de l'AS du Lycée Pasteur, demande s'il est possible d'étendre cette autorisation à l'UNSS le mercredi après-midi pour ces mêmes élèves ?
Didier CIRET répond qu'il n'y aura pas cette possibilité. Pour les autres utilisateurs souhaitant pratiquer le futsall, ils devront aller au gymnase Jean Moulin.

- *Travaux gymnase Pasteur :*
Une réunion avait été fixée en septembre avec la présence d'un responsable de la Région. Cette personne ne s'étant pas déplacée, la réunion n'a pas eu lieu. A ce jour, aucune autre réunion n'a été prévue. Cyrille BAPTISTE précise qu'il n'a pas eu de nouvelle. Il relate qu'il avait vu le responsable de la Région une semaine avant la réunion. Il lui avait rappelé qu'il y avait une réunion au Lycée Pasteur. Il est regrettable que ce responsable n'ait pas prévenu de son absence au moins la veille de la réunion.
Les travaux devraient débuter après les vacances de Pâques. L'association Jeanne d'Arc est concernée.
Gaëlle COROLLER, trésorière de l'AJA, annonce que le club a eu la possibilité de réserver la bulle tout le mois de juin. Le gala aura lieu fin juin dans cette même installation municipale. L'association devra être relogée jusqu'à fin mai.
Elle signale plusieurs doléances de parents de licenciés par rapport à l'absence de lumière extérieure à l'entrée du gymnase (chute d'une maman de licenciée). L'association a informé l'OMS du problème par mail récemment. Suite à de nombreux retours, les dirigeants de l'association ont dit aux parents d'envoyer un mail à l'OMS (point d'entrée de l'association) pour exprimer leur mécontentement.
Guy PANOUILLOT relate que le gymnase n'appartient pas à la ville mais à la Région. Lorsque des mails sont envoyés à l'OMS pour avertir de divers soucis, ces mails sont ensuite transmis au responsable technique du Lycée. Il n'est pas possible de faire le suivi des différents problèmes communiqués.

- *Vacances scolaires :*
Les installations sportives municipales sont fermées pendant les vacances scolaires. Un courrier avec date-butoir est envoyé pour la réservation de créneaux. Puis, un planning est réalisé pour chaque installation sportive. L'OMS s'est aperçu qu'une association, n'ayant pas fait de réservation, utilisait ses créneaux habituels. Il est rappelé que cela pose des problèmes d'assurance puisque l'installation n'est pas censée être utilisée. Suite à sa concertation avec Didier CIRET, le Président de l'OMS informe que si cela se reproduit, l'association en question ne pourra plus avoir accès à l'installation sportive pendant toutes les vacances scolaires.

- *Problèmes installations sportives municipales :*
Il y a encore des installations qui restent ouvertes et/ou allumées. Il est à nouveau rappelé que chaque association doit fermer et éteindre les lumières en partant si l'utilisateur suivant n'est pas arrivé. Ce genre de problème a eu lieu sur le site des Ménigouttes (vestiaires stade des Ménigouttes) à plusieurs reprises le jeudi soir entre autre. Il faut absolument faire attention.

Office Municipal des Sports Le Blanc

La parole est donnée à Didier CIRET.
Les tapis d'escalade ont été livrés. Ils sont actuellement stockés dans la salle de réunion du gymnase Jean Moulin. Ils seront installés prochainement.
Une partie du sol du gymnase Jean Moulin a été changée. Il reste la peinture des lignes à réaliser. La peinture a été commandée. Le traçage sera effectué rapidement. Si les associations ont des compétitions, il faudra qu'elles mettent du ruban adhésif temporaire pour réaliser les lignes.
La baie vitrée de la piscine des Ménigouttes a été changée. Les lignes d'eau seront réparées (câbles à changer : 1 cassé et 1 effiloché). Didier CIRET se chargera de transmettre cette information aux services techniques dès le mercredi 21/11/2018 matin.
La porte du local foot a été sécurisée.
S'ajoutent à cela, plusieurs petits entretiens qui ont été effectués dans les installations sportives par la Municipalité.
Jérémy DESSENON, président CERB, indique que les tapis d'escalade n'ont pas été déballés car lors du rangement, il n'a pas envie qu'ils soient déchirés. Les tapis sont très souvent mal rangés. Il a trouvé un autre moyen de les ranger et de les protéger mais les sangles à disposition sont trop courtes. De ce fait, il demande s'il est possible d'avoir un chariot pour entreposer ces tapis à plat ce qui permettra de les conserver quelques années supplémentaires. Ce chariot serait stocké dans le petit sas. Didier CIRET signale qu'il ne faut pas l'entreposer à cet endroit pour des raisons de sécurité. Il annonce qu'un jeu de sangles (plus longues) sera transmis pour le rangement des tapis.
Jérémy DESSENON annonce que le cadenas qui a été mis sur les grilles pour protéger les casiers des utilisateurs contre le vol, est déjà abimé et cela va céder. Il est proposé qu'une chaîne soit mise en place mais que le cadenas soit verrouillé correctement.

b- <u>Subventions de fonctionnement</u>

Guy PANOUILLOT rappelle qu'il s'agit de la dernière année de la prise en charge des kilomètres.
Les associations devaient prendre rendez-vous. Les permanences de la commission ont débuté ce jour.
Il a été voté il y a quelques années, que si les associations ne prenaient pas rendez-vous en respectant la date-butoir, un rappel serait envoyé et une pénalité de 20% serait appliquée sur leur subvention de fonctionnement.
Trois associations n'ont pas fait la démarche : Aïkido Dojo Le Blanc, Amis Cyclos Blancois, Canoë-kayak club Le Blanc. Il est précisé que si le rendez-vous est pris à l'issue de la réunion, les associations n'auront pas de pénalité. Dans le cas contraire, la pénalité sera appliquée.
Pauline MARTIN, présidente du Canoë-kayak club Le Blanc, informe qu'elle n'a pas pris rendez-vous puisqu'elle ne demandera pas de subvention.
Les associations doivent impérativement se munir des listings officiels des licenciés, des calendriers officiels des championnats ainsi que du niveau de pratique (local, départemental, régionale et national) des licenciés (document officiel).
Philippe PASQUIERS précise que l'année prochaine, s'il n'y a pas les listings officiels (licenciés et niveaux de pratique), la commission ne prendra pas en charge.

Le calcul des subventions des associations scolaires est différent de celui des autres associations sportives. Un point est attribué par licencié.
Les prochaines permanences de la commission auront lieu les 22, 27 et 28 novembre 2018. Les associations retardataires devront prendre rendez-vous dans les créneaux disponibles.
L'Aïkido dojo Le Blanc n'étant pas présent, un mail de rappel lui sera envoyé (les 20% de pénalité seront appliqués.).
Guy PANOUILLOT rappelle que lorsque les associations ont des pénalités celles-ci sont reversées à toutes les associations.

Les associations doivent compléter un dossier CERFA (n°5) pour leur demande de subvention qui sera à transmettre à la Mairie.
L'année dernière, il s'agissait de la 2e année où les associations devaient compléter ce type de dossier. Il y avait encore quelques erreurs. C'est pourquoi, cette année, il avait été proposé de réaliser une réunion pour expliquer comment compléter le dossier CERFA.
Une réunion aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 18h à la Maison des Sports. La réunion devrait durer une heure. Il est demandé aux associations qui souhaitent y participer, d'apporter leur dossier le jour de la réunion.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Il est précisé que le montant de la subvention ne sera pas encore connu. Elle sera à ajouter le jour où elle sera communiquée.
Il ne faudra pas oublier de noter la somme des prestations en nature transmise par la Mairie.
Les dossiers seront à déposer à la Maison des Sports pour le 3 janvier 2019. Nelly NOUMET vérifiera rapidement les dossiers avant le dépôt en Mairie le 10 janvier 2019.
La maison des sports sera fermée du 21/12/18 au 3 ou 6/01/2019 inclus. Les dates seront reconfirmées aux associations.

c- Aide à la formation diplômante

Il est rappelé que cette commission a pour but d'aider financièrement les personnes qui se forment (éducateur, moniteur, arbitre, BNSSA, etc…). Les stages techniques ne sont pas aidés.
Le formulaire est très simple à compléter. Il est à récupérer à la Maison des Sports. La commission se réunit 2 fois par an.
Plusieurs dossiers ont été déposés :
* 1 dossier BPJEPS AAN (natation),
* 8 dossiers Football,
* 1 dossier CQP vidéo/photo parachutisme.

* 4 dossiers gym (Association Jeanne d'Arc) à venir,
* 1 dossier ASSG basketball (peut-être).

Le club de plongée et le club des dauphins devraient déposer un dossier chacun.
Mme COROLLER informe que les formations se sont terminées il y a quelques jours (CREPS de Bourges : 2 juges-arbitres niveau 1 et 2 encadrants petite enfance). Pour valider les formations, les personnes doivent effectuer la formation PSC1. Une attestation devra être envoyée au CREPS de Bourges.

Il est rappelé que les frais kilométriques et l'hébergement ne sont pas pris en charge par la commission et que l'aide est versée en fin de formation.

Les dossiers doivent être, dans la mesure du possible, déposés avant le début des formations. Il n'y a pas de date-butoir. L'OMS transmet la date de la réunion de la commission. Si les dossiers sont prêts, la commission pourra les étudier.
Les personnes formées seront convoquées pour passer devant la commission. Si elles ne peuvent pas être présentes, il est possible qu'elles soient représentées par le président ou un autre membre du bureau de l'association ayant connaissance des dossiers des formations réalisées).

2- Centre Médico Sportif

Bruno SOULET, responsable du CMS, prend la parole.

Le centre médico sportif a été ouvert en septembre et en octobre. Les créneaux n'ont pas été remplis début septembre, cela s'est étiré avec le temps. En octobre, certaines séances n'ont pas été complètes et certaines ont été annulées (samedis matins). Seuls les deux premiers samedis matins ont été complets. Il y a eu peu de rendez-vous les jeudis après-midi.
Bruno SOULET souligne qu'il y avait peu de gens au CMS. En revanche, il y avait beaucoup de rendez-vous pour des certificats médicaux à la maison médicale alors qu'il y avait de la place au CMS. Il est possible que les gens aient préféré obtenir un rendez-vous à un jour et à un horaire qui leur conviennent. Cela est gênant dans le sens où cela ne soulage pas la pratique libérale.
Il y a peut-être pour certains licenciés, l'influence du certificat médical valable 3 ans. Bruno SOULET souligne que cela n'explique pas tout et qu'il y a une recherche d'un certain confort.
Guy PANOUILLOT relate qu'il y avait encore cette année beaucoup de nouveaux.
2019 sera l'année où les gens devront repasser une visite médicale si l'on suit la nouvelle réglementation. Il y aura peut-être plus de monde.

3- Mini-bus

Depuis 6 ans, la ville du Blanc avait signé une convention avec la société VISIOCOM pour ce minibus. La société se payait avec la vente des encarts publicitaires du véhicule. La convention arrivant à terme, la question était de savoir si l'OMS était prêt à repartir pour une convention de 3 ans avec un nouveau véhicule en sachant qu'il

Office Municipal des Sports Le Blanc

fallait de nouveau faire appel aux sponsors. Au vu de la difficulté pour trouver des sponsors, cette option a été abandonnée. L'OMS a décidé d'acheter le minibus avec une aide financière de la ville. Le véhicule est à l'entière disposition de l'OMS.
Les publicités sont toujours en place. L'OMS verra s'il faut les retirer.
Le Président de l'OMS relate que le club des dauphins, l'USB foot et l'EFP ont chacun un minibus.

4- Déroulement d'une assemblée générale

Il y a encore quelques associations qui n'osent pas inviter l'OMS ni la Municipalité. Il arrive parfois que seul l'OMS soit invité. Il est précisé qu'il faut inviter la Municipalité.
Guy PANOUILLOT remercie Robert VIEILLERIBIERE, Bruno SOULET, Philippe PASQUIERS et Jean-Emmanuel FRONTERA pour l'avoir remplacé lors d'assemblées générales lorsqu'il était absent

Il rappelle que ce qui va être dit n'est pas pour juger les associations mais pour les aider, les guider.

Une assemblée générale doit être tenue par le (la) président(e). S'il est démissionnaire ou s'il est malade, c'est un autre membre du bureau qui doit le faire à sa place, mais en aucun cas le salarié.
Le Président de l'OMS stipule qu'en 2019, il s'agira de sa dernière assemblée générale et qu'il a toujours commencé à l'heure. S'il y a des retardataires, tant pis pour eux. Il faut aussi penser que les personnes présentes ont fait l'effort d'être à l'heure.
Il faut remercier les personnalités et leur donner la parole en fin d'assemblée générale.
Présentation du rapport moral et du rapport d'activités : ces rapports doivent être soumis au vote de l'assemblée.
Présentation du rapport financier : Il y a encore pas mal d'associations qui ne le font pas correctement. Il faut un compte de résultat et un bilan pour savoir où en est l'association.
Il faut noter à la fin si l'exercice est positif ou négatif. Le budget prévisionnel doit obligatoirement être équilibré.
Le rapport financier et le budget prévisionnel doivent être soumis au vote de l'assemblée.
Il est rappelé que l'OMS n'est pas là pour juger mais pour aider.
Election du bureau : pour certaines associations, les membres sont élus pour 4 ans et pour d'autres, c'est tous les ans (tiers sortant). Il faut le faire même si tout le monde se représente.
Il faut faire entrer les gens dans le bureau via un vote, mais sans dire quelle fonction chacun aura. Les membres du bureau devront se réunir par la suite pour définir les fonctions de chacun. Théoriquement, les associations ne peuvent pas faire entrer des personnes non licenciées dans le bureau. Pour cela, il faut se référer aux statuts mais également pour pouvoir respecter le quorum et les pouvoirs.
Jacky FAURE, président de l'association de gestion de la base de plein air, ajoute que la composition du bureau doit être communiquée à la Sous-Préfecture ainsi que le compte-rendu de l'assemblée générale. La composition du bureau doit également être transmise à la Municipalité et à l'OMS.
Le Président de l'OMS relate que s'il y a changement de bureau, il est important de communiquer ces données car bien souvent ceux qui quittent le bureau ne communiquent pas les informations à ceux qui prennent leur suite.
Didier CIRET signale que lorsque la Municipalité est invitée, elle essaie d'être présente. Il relate que pour les associations qui bénéficient des subventions de fonctionnement, la ville obtient par le biais des dossiers CERFA (demandés à la Municipalité par la Cour des Comptes depuis 3 ans) des informations sur leur fonctionnement (compte de résultat, bilan, budget prévisionnel, etc…) mais aussi sur l'utilisation des installations sportives municipales. Or, ce n'est pas le cas pour les associations qui n'ont pas de subvention de fonctionnement, qui utilisent les installations sportives municipales mais qui n'invitent pas la ville à leur assemblée générale. Il rappelle que toute mise à disposition d'installations municipales est assimilée à une subvention indirecte.
Il insiste sur le fait que la Municipalité doit savoir ce que les associations effectuent dans les installations sportives ou tout local lui appartenant. Il précise que Mme le Maire va faire un courrier à ce sujet.

Guy PANOUILLOT rappelle qu'il est demandé de transmettre le bilan et le compte de résultat. L'OMS souhaite savoir ce que les associations ont en caisse car cela permet de voir si la situation financière des associations est saine ou non.
Il répète qu'il n'y aura pas d'influence sur les subventions de fonctionnement. Cela ne changera rien.
L'OMS peut faire des avances de trésorerie pour les associations en difficulté qui le souhaitent. Une convention sera établie avec un échelonnement du remboursement.

Office Municipal des Sports Le Blanc

5- Annuaire des sports et Le Blanc Sports n°40

- Annuaire des sports : Malgré la date-butoir, certaines associations ne transmettent pas les informations demandées. Dorénavant, si les informations ne sont pas transmises dans les temps, le nom de l'association sera noté et il sera précisé « renseignements non parvenus ». Le Président de l'OMS rappelle que cela est dans l'intérêt de chaque association de communiquer les informations demandées.
  L'annuaire des sports est édité et distribué au public lors du forum des associations.

- Le Blanc Sports n°40 : Interview de Nathalie CORBEAU, présidente du Hand-Ball Club Le Blanc.
  Actuellement en cours d'édition, la revue paraîtra courant décembre 2018.

6- Bilan du forum des associations 2018

Guy PANOUILLOT donne la parole aux associations.
Cyrille BAPTISTE relate que le forum est porteur et que le club voit beaucoup de gens, d'enfants.
Jérôme PERRIN évoque également quelques contacts et prises de licence.

Le Président de l'OMS explique qu'il y avait une cinquantaine d'associations participantes. La fiche bilan leur a été envoyée. Mais il n'y a eu que 14 retours de fiche bilan. C'est peu.

Il y a l'éternel problème de sonorisation qui est évoqué. M. VALET, vice-président du club de plongée, ajoute que cela est problématique surtout pour les stands situés à côté de la scène.
L'idée d'effectuer le forum dans plusieurs salles de la ville n'a pas été retenue car cela poserait des problèmes surtout lorsqu'il y a des animations extérieures.
Cette année, le nombre d'animations sur scène était pauvre.

Le prochain forum des associations aura lieu le 2e samedi du mois de septembre, à savoir le samedi 7 septembre 2019.

7- Remise des récompenses

Le courrier sera envoyé prochainement à toutes les associations. Le nom des personnes proposées, leur palmarès et une photo devront être transmis avant le 14 décembre 2018.
La remise des récompenses a habituellement lieu le vendredi précédent le vendredi des vacances scolaires de février. En 2019, ce devrait être le vendredi 1er février.
La commission se réunira courant janvier 2019.
Les associations seront informées des personnes retenues par la commission.
Le président de l'OMS rappelle qu'il y a des sportifs mais aussi des bénévoles qui œuvrent dans chaque association depuis longtemps mais que l'on ne voit pas.
Il est évoqué dans l'assemblée que certains bénévoles ne veulent pas être récompensés.
Guy PANOUILLOT acquiesce et confirme que personne ne peut les obliger.

IV/ Questions diverses

- Transmission de mails par l'OMS

Il est stipulé que l'OMS reçoit beaucoup de mails d'informations et de partenaires et en transfère certains aux associations comme ceux de la Mairie, du Centre Social, du Centre Culturel du Blanc, de la DDSCPP 36, de la FOL 36, etc… Mais tous les mails reçus par l'OMS, ne sont pas transmis sinon les associations en seraient submergées.

- Présidence OMS

Lors de l'assemblée générale de l'OMS en janvier dernier, Guy PANOUILLOT a annoncé que 2018 était sa dernière année de présidence.
Il rappelle qu'il faut que des gens entrent dans le bureau lors de la prochaine assemblée générale, comme Jean-Emmanuel FRONTERA cette année. Il faut des gens motivés pour aider. Il y a peut-être des personnes dans le bureau des clubs qui souhaiteraient entrer dans celui de l'OMS.
Il précise qu'il est prêt à rester une année supplémentaire pour aider.
L'OMS a 50 ans cette année. Il serait regrettable qu'il disparaisse : c'est un lieu où sont prises les décisions. A titre d'exemple, les subventions de fonctionnement : si l'OMS disparaît, ce sera comme dans certaines

Office Municipal des Sports Le Blanc

communes où ce sont les plus grosses associations qui récupèrent le plus d'argent et les plus petites doivent se débrouiller comme elles le peuvent.
Didier CIRET prend l'exemple d'une commune située pas très loin du Blanc, qui avait tout misé sur le club de foot dont une équipe était en Ligue 2. Cela a duré un certain temps et depuis tout a disparu.
Le Président de l'OMS réitère son aide ainsi que celle des membres du bureau actuel pour épauler le nouveau président.
M. FRIQUET, représentant du judo club blancois, demande en quoi consiste le travail du président de l'OMS ?
Guy PANOUILLOT tient à informer que le poste est purement bénévole (et non rémunéré par la Municipalité comme cela a pu être entendu lors du forum des associations). Il précise qu'il est entouré des membres du bureau de l'OMS personnes qui l'aident beaucoup Mrs PASQUIERS, WELTER, VIEILLERIBIERE, FRONTERA, SOULET, CIRET et MARTINO, ainsi que des membres des diverses commissions (Aide à la formation diplômante : Carole BODIN, Jacky FAURE, Philippe BOUCHERON).
Deux salariées travaillent à l'OMS : une salariée « détachée » par la ville du Blanc (Nelly NOUMET) et une salariée de l'OMS (Aurélie CHARRET).
Si l'OMS n'est pas repris, le poste salarié OMS disparaîtra. Quel sera le devenir de la salariée ? Où ira-t-elle ?
La fonction de Président de l'OMS consiste à beaucoup de coordination, de représentation aux assemblées générales et dans différentes réunions (exemple : MAIA à Châteauroux pendant une époque).
Le Président de l'OMS ne peut pas donner le nombre d'heures passées à sa fonction. Il précise qu'il y a beaucoup de communication par mail, par téléphone et qu'il passe deux fois par semaine. Il est au courant de tout à sa demande. Il faut entretenir une bonne relation avec les différents organismes (Mairie, Comité Départemental, DDCSPP 36, etc…).
Jacky FAURE, président de l'association de gestion de la base de plein air, insiste sur le fait qu'il faut aussi avoir une bonne connaissance des associations, du milieu sportif, du fonctionnement des installations sportives, etc…

Guy PANOUILLOT invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 21h, suivie du pot de l'amitié.

Fait à Le Blanc, le 23 novembre 2018.

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.

Office Municipal des Sports Le Blanc